

Communiqué de presse

Berne, le 13 avril 2011

Loi sur la prévention: l'usam et l'AEPM regrettent vivement la décision du Conseil national

L'Union suisse des arts et métiers usam et l'Alliance des milieux économiques pour une prévention modérée AEPM regrettent vivement que le Conseil national se soit prononcé en faveur de la loi sur la prévention. Cette loi inutile et ses nouvelles prescriptions viendront encore gonfler l'administration et engendrer des coûts supplémentaires.

Même si la Chambre du peuple a tenu compte de certaines exigences formulées par l'usam et l'AEPM et qu'elle a en particulier renoncé à la création d'un nouvel Institut suisse pour la prévention et la promotion de la santé, l'usam – plus grande organisation faïtière de l'économie – et l'AEPM – qui réunit plus de vingt organisations économiques faïtières et de branche – s'opposent catégoriquement à la nouvelle loi et comptent maintenant sur le Conseil des Etats pour corriger le tir.

Renseignements complémentaires

Hans-Ulrich Bigler, directeur usam, tél. 031 380 14 20, mobile 079 285 47 09

Rudolf Horber, secrétaire général AEPM, tél. 031 380 14 34, mobile 078 813 65 85

Numéro 1 des PME suisses: organisation faïtière des petites et moyennes entreprises, l'usam représente 280 associations et quelque 300 000 PME